



1.

Vandoeuvres, le 21 juin 2021
Lge 2020-2025 / CM 9

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 21 juin 2021 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPONTES, Véronique LÉVÉQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusé : Jean-Pierre GARDIOL

Absent : --

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Mise en place du nouveau Bureau

Le Président cède la parole à M. ANDERSEN qui donne lecture du petit discours qu'il a préparé :

« Madame le Maire,
Messieurs les membres de l'Exécutif,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Avant toute chose, permettez-moi de souhaiter un bel anniversaire à Mme le Maire, nous trinquerons à cette occasion lors du petit repas organisé à la suite de ce Conseil.
Nous voici aujourd'hui arrivés au terme d'une année très particulière que j'ai eu l'honneur de présider grâce à votre confiance que vous m'aviez accordée en début d'été 2020.

Malheureusement, ça n'a pas été l'année espérée pour une présidence, notamment dû au fait de l'annulation de l'intégralité des événements communaux. En effet, la pandémie de "la Covid-19" n'a pas épargné le plus petit échelon de la politique suisse, à savoir les administrations communales. Toutefois, et malgré cette situation particulière, il y a de nombreux points positifs à retenir de cette première année :

- Tout d'abord une flexibilité et agilité hors pair de notre Administration communale, ce qui a nous a permis de maintenir au mieux les activités politiques de la commune ;
- Au niveau de l'Administration communale encore, nous avons eu la chance de recruter de nouveaux collaborateurs et nous sommes très satisfaits de ces engagements, j'en profite d'en féliciter l'Exécutif ;
- Un formalisme dans le fonctionnement des séances du Conseil municipal ainsi que dans les différentes commissions a été instauré, ce qui a été bénéfique pour l'ensemble d'entre nous ainsi que l'instauration de différentes procédures dont nous nous réjouissons ;
- Des finances saines desquelles je ne peux que me réjouir en tant que président de la commission financière ;
- Des motions intéressantes qui ont animé et enrichi le débat ;
- Et, finalement, des nouvelles lois cantonales qui vont nous permettre de revoir notre plan directeur communal en définissant des zones de densification. Bien entendu que la commune mettra toute son énergie afin de défendre son territoire et de s'assurer que les projets immobiliers s'insèrent au mieux dans le cadre paysager. Tout ceci dans les limites des pouvoirs très limités qui lui sont conférés.

Voici en quelques points le bref résumé d'une année calme en termes d'événements pour les raisons que nous connaissons tous mais très riche en termes d'engagements, de mises en place de processus ainsi que de fructueux dialogues entre les différentes forces qui composent maintenant notre Conseil municipal.

Pour ma part, je sors par la grande porte et fais une entrée parallèle par la petite porte en tant que secrétaire du Bureau. J'espère par ce biais pouvoir mettre ma graine dans l'organisation d'un petit événement/sortie entre Conseillers municipaux afin qu'on apprenne tous à se connaître un peu mieux en dehors des bancs politiques.

Je vous remercie encore toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée et je souhaite plein succès à mon successeur dans ses nouvelles fonctions.

Arrivée de Mmes TURRETTINI, HÜSLER ENZ, et de M. BRUNSCHWIG.

À son tour, le Président donne lecture de son discours :

« Madame le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Cher public,

Je tiens tout d'abord à féliciter mon prédécesseur qui a su diriger avec compétence les séances du Bureau et du Conseil durant l'année écoulée, année marquée essentiellement par les deux vagues liées à la Covid-19. Merci, cher Michael.

Les circonstances font que nous allons nous retrouver pour cette deuxième année de législature, avec notre Vice-présidente, Mme RICCIO, que je salue chaleureusement et félicite pour la poursuite de son engagement au sein du Bureau. Je suis persuadé que nous allons, tous les trois, mener à bien notre fonction au sein du Bureau.

Cela fait maintenant sept ans que je siège dans ce plenum, et j'ai pu constater avec plaisir que celui-ci s'est professionnalisé, notamment sur la forme et l'utilisation des outils à disposition. À titre d'exemple, nous avons reçu et traité durant cette année autant de motions, résolutions et propositions que lors de la précédente législature. Soyez tous remerciés pour votre engagement.

Pour cette année de présidence, je souhaite poursuivre dans la collégialité, car ce principe me semble le plus adéquat pour mener à bien le mandat que nous ont confié nos électeurs. N'oublions pas que nous sommes ici pour servir uniquement les intérêts de la population de Vandœuvres.

En guise de conclusion, je tiens à nous rappeler notre devoir de confidentialité concernant les informations traitées et reçues lors de nos travaux en commission.

Merci de votre attention, de votre confiance, et vive Vandœuvres. »

Le Président excuse l'absence de M. GARDIOL.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (15 voix).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Mme le Maire, Mme RICCIO et M. GORI font part de quelques corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (15 voix) avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Maire et des Adjoints

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui donne lecture d'un complément au procès-verbal de la séance du 14.12.2020 :

« Dans une première version du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2020, publiée en ligne, en page 2 et 3, l'identité d'un citoyen ayant demandé une médiation devant le préposé à la protection des données et à la transparence en lien avec une demande d'accès à des documents était consignée, suite à une information orale faite par mes soins. L'identité de cette personne n'aurait pas dû être divulguée. À sa demande, la version désormais publiée est une version caviardée de son nom. Je profite également de cette occasion pour préciser mon propos initial en page 3 affirmant que "le préposé à la protection des données a finalement établi que la commune n'avait aucunement enfreint la LIPAD et n'a donc pas émis de recommandation". Il faut comprendre que le préposé à la protection des données n'a pas émis de recommandation, puisqu'au final le processus de médiation (qui a comporté plusieurs volets) a abouti au profit du requérant, les documents requis lui ayant été transmis, conformément à ses demandes et aux dispositions légales pertinentes. »

Puis Mme le Maire communique diverses informations :

Petite enfance

L'Exécutif est extrêmement content et fier d'avoir pu signer une convention avec le GIPEC de CoHerAn & Co. Vandœuvres disposera de quatre places pour les enfants de la commune dès fin août 2021. Tous les détails seront si nécessaires communiqués sous le point 10 du présent ordre du jour.

École

Mme le Maire et Mme PICTET, Présidente de la commission CSSL, rendront visite aux élèves jeudi afin de leur remettre les traditionnels livres offerts par la commune. Elles auront ainsi l'occasion de nouer un petit lien fort sympathique avec les élèves, car les promotions ne seront pas publiques, cette année.

Skateparc

La commune de Puplinge possède un skateparc sous forme de modules mobiles stockés dans une cage au fond du préau de l'école. Les modules ont été sortis lors d'une journée destinée aux jeunes de Puplinge, ce qui a permis à Mme le Maire de découvrir ce type de structure et d'échanger à ce propos avec l'Adjoint de Puplinge. Ces modules mobiles sont intéressants, car déplaçables et stockables, sachant qu'un skateparc engendre des nuisances sonores. La réflexion se poursuivra sur ces nouvelles pistes, ce qui sera indiqué lors de la visite aux élèves. En effet, il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté des autorités, mais celles-ci doivent aussi respecter la tranquillité des habitants.

Théâtre au parc

Les représentations ont débuté hier soir, et Mme le Maire remercie tous les Conseillers municipaux qui étaient présents. La première pour le public aura lieu ce soir. Mme le Maire remercie également les élus, qui seront présents chaque soir pour tenir la billetterie, et relève que le cadre du parc se prête parfaitement à cette pièce.

1^{er} août

La fête du 1^{er} août aura lieu à Vandœuvres. L'organisation est en cours et les habitants peuvent d'ores et déjà réserver cette date.

Guides ruraux

Les communes de Seymaz Région ont avancé sur l'engagement de leurs futurs gardes ruraux et des entretiens ont eu lieu. L'idée serait d'engager trois personnes qui cumuleraient l'équivalent d'un 80 ou d'un 100 % (les communes doivent encore se déterminer sur ce point), avec une entrée en fonction dès le 1.9.2021. Le budget de Vandœuvres serait suffisant pour 2021, et l'Exécutif proposera une ligne budgétaire particulière pour 2022.

Parcelle des Hauts-Crêts

L'Exécutif a reçu ce jour la réponse des SIG suite à sa lettre au Président du Conseil administratif des SIG, au Directeur général des SIG ainsi qu'à l'OAC après la résolution votée par le Conseil municipal. Les SIG confirment qu'ils tiennent à respecter leurs engagements et les demandes fermes (respect des lieux, durée, etc.) de la commune.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. STALDER annonce quelques communications :

Centre Gardy

Les travaux de démolition ont été adjugés à l'entreprise HTP Piasio. La démolition commencera début septembre.

Audit des bâtiments

L'entreprise EPIQR a été sélectionnée parmi trois entreprises. L'audit débutera par les bâtiments administratifs, ce qui permettra de voir comment celle-ci procède pour évaluer les bâtiments.

Rénovation Westerweller

Les dernières offres sont encore attendues pour la rénovation de ce bâtiment qui devrait démarrer fin septembre.

Rénovation du centre communal

L'Exécutif attendra l'audit énergétique pour déterminer les rénovations à faire. M. STALDER tiendra les élus informés, sachant que les stores sont abîmés (dont un bloquant une issue de secours, qui sera déposé) et la façade est à ravalier.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI évoque deux communications, qui ont été annoncées lors de la dernière commission CRDPS :

Vidéosurveillance

Ce sujet a suscité de nombreux débats et de nombreuses interrogations, notamment au sein de la commission CDB. Pour répondre à, M. TURRETTINI l'espère, toutes les questions, l'administration mettra sur CMNet deux documents qui ont été fournis la semaine passée aux commissaires, à savoir la directive du SAFCO expliquant en six points le processus pour l'installation d'un système de vidéosurveillance par la commune ainsi qu'une explication de quatre pages du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, qui explique les enjeux juridiques et les possibilités dont disposent les communes par rapport à la vidéosurveillance. Pour sa part, M. TURRETTINI répondra volontiers aux éventuelles questions des élus sous le point 12 de l'ordre du jour.

Ruches

L'Exécutif a la joie et l'honneur d'annoncer que la commune mettra des ruches en place autour de la Mairie, ce qui est une très bonne nouvelle qui tenait à cœur des magistrats. Normalement, du miel de Vandœuvres pourra être distribué aux habitants l'année prochaine. Le Printemps des Abeilles gère aussi tout un aspect associatif et social (liens avec l'école, cours spéciaux pour les élèves, construction d'un hôtel à insectes, récolte du miel avec les aînés de la commune, etc.). L'Exécutif est très content et fier de se lancer dans cette aventure ; M. TURRETTINI tiendra le Conseil municipal informé dès qu'une date aura été arrêtée pour la pose des ruches.

5. Communications du Bureau

Le Président donne la lecture de l'e-mail du 11.5.2021 d'un habitant, M. van LEEMPUT :

« Madame le Maire,

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Votre article « Aménagement du territoire : modification de la LCI » paru dans *La Coquille* n° 51 met l'accent sur la prise en compte de la protection de l'environnement dans le développement immobilier de notre commune. Il fait état de la volonté affirmée de l'Exécutif d'appliquer strictement les règles et de protéger notre environnement ainsi que la qualité de vie de nos communiers.

Il est donc très surprenant de constater l'évidente contradiction avec les développements observés sur le terrain.

Les photos ci-dessous illustrent clairement la volonté des promoteurs de condamner à court terme les chênes du chemin de la Cocuaz. À plus long terme, c'est tout l'environnement du périmètre chemin de la Blonde, Tattes-Fontaine, Cocuaz qui sera saccagé (voir photos ci-dessous, prises sur les hauts du chemin de la Cocuaz).

Ces problèmes sont la parfaite illustration des points évoqués dans notre recours concernant les constructions prévues au chemin de la Cocuaz. S'y ajoutaient le sous-dimensionnement des infrastructures (routes, parkings et surtout évacuations EC/EU suite aux dernières inondations, etc.).

Nous constatons également l'absence totale d'intégration de toutes ces constructions disproportionnées dans leur environnement (zone villa).

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous adresse, Madame le Maire, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes meilleurs messages. »

Le Président a imprimé le jeu de photos transmises par cet habitant qu'il fait circuler parmi les élus, puis il donne lecture de la réponse de Mme le Maire du 21.5.2021 :

« Cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre message.

Je partage tout à fait votre analyse selon laquelle les promoteurs n'ont aucun respect de la qualité paysagère de notre commune et en particulier du chemin de la Cocuaz et nous regrettons comme vous que ces nouvelles constructions ne s'intègrent pas dans l'harmonie du quartier. Comme je l'ai mentionné dans l'article de *La Coquille* que vous citez, c'est l'OAC et, plus spécifiquement, la commission d'architecture, qui n'ont jamais jusqu'à présent considéré un projet dans son insertion dans le quartier, mais uniquement dans son intégration sur la parcelle concernée. Nous avons bon espoir que cette situation s'améliore avec les nouvelles directives imposées aux porteurs de projet, décrites dans la marche à suivre (disponible sur notre site Internet).

Je vous adresse, cher Monsieur, mes meilleures salutations. »

Le Président relève que cet habitant transmet plus un constat et un état de fait regrettable qu'il ne pose une question.

Mme le Maire ajoute que l'objet de cet e-mail était le recours relatif au chemin de la Cocuaz 20, ce qui a induit en erreur la compréhension dudit courriel car les arbres photographiés sont ceux du 45, chemin de la Cocuaz. D'où sa réponse factuelle sur le constat partagé par tous à propos des problèmes liés aux constructions dans cette zone, et non sur les arbres.

Entre-temps, l'Exécutif a pu avoir d'autres informations à propos des arbres photographiés ; ce qui s'est passé là est absolument scandaleux. Le responsable technique communal sillonne régulièrement les chemins de la commune et a pris les mêmes images que cet habitant. L'on y voit clairement les fameux chênes le long du chemin de la Cocuaz qui sont complètement mis à nu. Ces photos ont été transmises à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) dont le représentant est encore passé aujourd'hui vérifier la semelle en béton destinée à servir de base à un portail. Ce projet pose passablement de problèmes et a fait l'objet de très nombreuses demandes complémentaires différentes, tant et si bien qu'il est difficile de voir à quel plan final correspondent les constructions. D'après les informations actuelles, la construction globale correspondrait aux plans d'exécution, mais un problème se poserait à propos de ce portail. Rendez-vous a été pris avec les architectes du chantier et l'OCAN, qui est extrêmement courroucé et qui réagira. L'OCAN pourrait par exemple demander le démontage pur et simple de toutes ces constructions.

Les chênes sont bien entendu endommagés, mais l'on peut espérer qu'il y ait des compensations, quelles qu'elles soient. L'Exécutif regrette infiniment cette situation. Il est malheureusement compliqué d'anticiper chaque chantier et comment les gens agiront. Car dès qu'il y a un chêne sur la commune, des plans de protection des racines sont mis en place, qui sont obligatoires. Cela aurait forcément été réclamé avec le plan pour ce portail.

Les autorités sont hélas extrêmement démunies, mais la commune ne baisse pas les bras, même si ce n'est pas elle qui porte les chantiers et ne peut anticiper sur tous les comportements des gens, conclut Mme le Maire.

Le Président remercie Mme le Maire pour ces précisions, très importantes. Comme le procès-verbal de la présente séance ne sera pas public avant septembre 2021, le Président informera cet habitant des suites qui ont été données ce soir à son e-mail.

6. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidents des différentes commissions.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture de ses deux comptes-rendus :

« La commission durabilité et bâtiments s'est réunie en sa 7^e séance de la législature, le lundi 3.5.2021, à 19h, dans la salle des combles de l'école primaire de Vandœuvres, en présence de M. l'Adjoint et des 7 commissaires permanents.

Après l'approbation de l'ordre du jour et des deux procès-verbaux précédents, la commission a donné suite à la visite de Mobilitri, qui s'est déroulée le 12 avril dernier, en procédant à un tour de table dont il ressort :

- La nécessité de sonder les habitants à l'issue d'une période d'un an d'activité du dispositif, M. l'Adjoint s'engageant à un bilan à cette échéance, sachant que la prestation a débuté en novembre 2020. Par ailleurs, un commissaire rappelle qu'il s'agit d'un projet-pilote, dont la durée est de 3 ans.
- La nécessité d'adapter nos comportements, notamment en couplant si possible le trajet avec un autre déplacement automobile.
- L'impact écologique global est questionné par la commission, notamment selon les données avancées par Mobilitri, lors de la visite du mois d'avril.

La commission a ensuite poursuivi le traitement de la motion n° 4/2021 – Déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités –, en demandant à l'Exécutif :

- Un avis de droit pour la mise en place de caméras sur le domaine public, quant à la protection des données personnelles, aux modalités de visionnage et à la possibilité d'amender.
- 3 devis pour des caméras, y compris raccordement, le cas échéant.
- Qu'en cas d'impossibilité d'installer des caméras, proposition soit faite de scénarios alternatifs pour un système de fermeture et/ou une présence sur place qui serait assurée par des jeunes communiers ou autres (GPA, cantonniers), associée possiblement à la présence de l'agent de police municipal qui est en capacité d'amender.

Divers et informations :

a. Esplanade.

- Déchets incinérables : considérant la distance à parcourir jusqu'à l'écopoint du centre communal, une demande a été formulée pour l'installation d'un cabanon/abri pour le stockage d'un conteneur sur la place minérale, une solution dans le parking souterrain n'étant pas envisageable.
- Problèmes divers, notamment de boîtier électrique pour les pompiers mal agencé et manque de coordination entre les interventions de différents corps de métiers.

b. Information de M. l'Adjoint d'un appel d'offres en cours pour un audit des immeubles communaux. »

« La commission durabilité et bâtiments s'est réunie, en sa 8^e séance de la législature, le lundi 7.6.2021, à 19h, dans la salle des combles de l'école primaire de Vandœuvres, en présence de M. l'Adjoint, de 6 commissaires permanents et d'un remplaçant.

Cette séance fut principalement consacrée au traitement de la motion : « Pour une diversification des filières de récupération des déchets recyclables dans la commune», déposée le 8.3.2021 et renvoyée en commission le 15.3.2021.

C'est à cet effet que le chef de secteur déchets auprès du service de géologie, sols et déchets (GESDEC), a effectué une présentation de la situation des déchets à Genève et à Vandœuvres (pour davantage de détails, voir le rapport sur la motion n° 3/2021, ci-après).

En réaction à cet exposé et après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 10.5.2021, la commission a amendé l'invite de ladite motion à l'unanimité des commissaires présents.

Sous les divers, la commission a discuté de la suite de la motion n° 4/2021 – Déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités. M. l'Adjoint annonce notamment que des jeunes communiers seront présents sur place durant l'été.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 27.9.2021, à 19h, pourachever le travail sur la motion relative à la déchetterie communale de Marchepied, suite aux informations transmises par M. l'Adjoint chargé de la sécurité et du domaine public. »

Communication et naturalisations (CCN)

Néant.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL, qui précise qu'il n'a pas présidé la séance du 17.6.2021, donne lecture de son compte-rendu de la séance du 22.4.2021 :

« La séance a débuté par la visite du parc de la mairie en compagnie experte du jardinier communal. Les commissaires ont vu le verger, le nant presque vide, admiré les nichoirs pour les oiseaux et l'ensemble du parc dont la tenue est assurée par le jardinier communal qui a été félicité au passage. Quelques problèmes ont été relevés : déchets, carreaux cassés, chiens qui ne sont pas tenus en laisse, etc. Cela fait hélas partie de la vie quotidienne et, globalement, le parc est magnifique.

La commission a émis un certain nombre de propositions : augmenter le nombre de bancs afin que les visiteurs du parc puissent y séjourner plus longtemps et l'admirer. De plus, la commission est enthousiaste pour aménager un terrain de pétanque à côté du terrain de football.

Après cette visite extrêmement intéressante avec le jardinier communal, les commissaires sont retournés à leur ordre du jour, avec l'approbation dudit ordre du jour, l'approbation du précédent procès-verbal.

Puis la commission est passée au bilan intermédiaire des enquêtes publiques. M. TURRETTINI a exposé la situation des tronçons à 30 km/h, les problèmes de restriction de circulation, de la géométrie variable de ces tronçons à 30 km/h, des nécessités de les maintenir, voire de les étendre.

Le secrétaire général de la commune a ensuite indiqué avoir une réunion avec l'OCT pour discuter des résultats de la consultation concernant ces zones à 30 km/h. Les portions à 30 km/h ont recueilli un fort soutien au niveau des membres de la commission. Il y a un certain nombre de discussions sur l'extension de ces zones, différentes propositions d'aménagement pour tenir compte de la géographie. L'objectif de cette limitation à 30 km/h est de diminuer le risque d'accident, la pollution sonore et atmosphérique.

Les commissaires ont ensuite parlé du chemin de la Blonde et des restrictions mises en place, avec des contents et des mécontents. Les contents sont bien sûr les habitants du chemin de la Blonde. Les mécontents sont ceux qui habitent au nord de la commune et qui prétendent, peut-être à juste titre, de ne pouvoir utiliser l'ensemble du réseau routier, entre autres le chemin de la Blonde aux heures fixées pour se rendre du nord au sud de Vandœuvres. Cette discussion n'a, pour l'instant, pas abouti sur une solution.

La commission a ensuite évoqué la généralisation de cette limite à 30 km/h, en particulier au niveau du chemin de la Seymaz, de la route de Vandœuvres et du chemin des Hauts-Crêts.

Puis les commissaires ont parlé de la Voie Bleue, qui reliera la rive droite et la rive gauche du lac et qui a été initiée par une grande banque qui délocalise ses locaux et désire que ses employés puissent non pas utiliser le pont du Mont-Blanc, mais passer sur l'eau et désire, dans cette optique, intéresser un certain nombre de communes de la rive gauche. La navette du lac serait mise en place avec l'appui de

la CGN et des discussions ont eu lieu de manière assez concrète et pratique, puisqu'une évaluation financière avait été faite. Pour aller droit au but, la contribution de Vandœuvres s'élèverait à environ CHF 20'000.-. Un certain nombre de problèmes sont posés, en particulier le fait qu'il n'y a pas de parking sur la rive gauche à l'arrivée de la navette et d'autres difficultés techniques. En conclusion, ce projet qui paraît très séduisant a l'air compliqué à mettre en œuvre.

Au point "divers", les commissaires ont parlé du dépose-minute de l'école. La commission souhaite une extension de l'horaire pour les classes qui commencent à 8h45. Les commissaires ont également évoqué le chemin de l'Abri – sur lequel M. l'Adjoint a indiqué que l'ensemble des éclairages était posé, ainsi que le problème d'une ambulance qui s'est trouvée bloquée dans la commune à la suite de véhicules de chantier qui entravaient la circulation, problème qui a entre-temps été réglé.

Je vous remercie. »

Sur une question du Président, Mme HUYGHUES-DESPONTES indique que la dernière séance a eu lieu le 17.6.2021, soit il y a quatre jours. Elle n'a pas encore eu le temps de rédiger le compte-rendu.

Revenant sur le parc de la mairie, Mme LÉVÈQUE félicite le jardinier communal pour son imagination. Elle a adoré le pot de terre « renversé », même si certains ont pensé qu'il s'agissait de vandalisme. Elle a trouvé cette décoration, qui est une excellente idée, magnifique.

Culture et manifestations (CCM)

Néant.

Finances et gestion (CFG)

Néant.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET indique qu'elle donnera lecture de son compte-rendu de la séance du 20.5.2021 lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Aménagement du territoire (CAT)

Néant.

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire annonce qu'une présentation sur PôleBio était à l'ordre du jour de la dernière séance de l'ACG ; il n'y avait pas de décision à voter. La prochaine AGEX de l'ACG aura lieu mercredi.

M. TURRETTINI, qui rappelle la délibération DM 06-2021 inscrite au point 11, indique que le groupement des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres s'est réuni notamment afin de discuter des comptes 2020. Il en résulte un exercice positif de CHF 63'325,59. Cette bonne nouvelle s'explique en partie par les non-événements et la non-tenue de divers cours ou exercices prévus. Il a été décidé de conserver une partie de cette somme sur les comptes du groupement, à savoir CHF 13'325,79, et de rétrocéder le reste aux communes aux fins de transparence sur le budget 2022 et les comptes des deux communes.

Il a été discuté du projet d'achat d'un nouveau camion. Certaines réflexions doivent être menées, à savoir le gabarit dudit camion. De plus, une analyse des besoins des sapeurs-pompiers est également en cours.

Il y a eu un très bon retour de l'article paru dans *La Coquille* sur la compagnie. Les pompiers en sont très heureux et n'ont eu que de bons retours.

La compagnie compte actuellement 39 membres et un certain nombre de recrues, notamment des jeunes, sont en train d'arriver, ce qui est une bonne nouvelle pour la santé et la jeunesse de cette compagnie.

Le groupement intercommunal avait décidé, lors du dernier budget, que la compagnie prendrait des photos de ses membres et de certains exercices afin de promouvoir celle-ci. Ces photos ont été prises (30 portraits à ce jour) et sont en cours de tirage. Les résultats seront visibles très prochainement.

8. Décision de l'ACG sujette à opposition

Néant.

9. M 03-2021 – Pour une diversification des filières de récupération des déchets recyclables dans la commune – rapport de la Commission Durabilité et Bâtiments, M. Jean-Louis VAUCHER, Conseiller municipal

Le Président passe la parole à M. VAUCHER qui donne lecture de son rapport :

« Cette proposition de motion a été renvoyée en commission Durabilité et bâtiments (CDB), lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15.3.2021. Elle fut traitée en commission sous la présidence de l'auteur de la présente, lors de sa séance du 7.6.2021, durant laquelle l'invite de la motion a été amendée à l'unanimité des commissaires présents.

PROPOSITION DE MOTION

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandœuvres

considérant :

- l'importance de diminuer notre empreinte écologique en valorisant le recyclage par le tri sélectif des matériaux ;
- qu'en 2019, selon l'inventaire des déchets du canton de Genève, Vandœuvres figurait parmi les 10 communes produisant le plus de déchets incinérables, avec 251 kg de déchets par habitant, par année ;
- que certains matériaux triés et collectés dans d'autres régions de Suisse ou de France voisine ne sont actuellement pas récupérés dans notre commune (tel que les plastiques non-PET) ;
- que l'augmentation de la diversité des matériaux triés et collectés dans la commune pourrait réduire la quantité de déchets incinérables et les résidus issus de l'incinération de ces derniers (qui représentent environ 20% des déchets incinérés) ;

invite l'Exécutif à :

- effectuer une présentation des éléments précités en commission Durabilité et bâtiments pour entamer une discussion sur les alternatives possibles en matière de collecte et de recyclage des déchets communaux ;
- mener une étude détaillée de la composition des déchets incinérables des ménages Vandœuvriens, de façon à :
 - établir un rapport sur les filières alternatives pour le recyclage des matériaux non encore collectés à Vandœuvres ;
 - trouver une solution individuellement ou en synergie régionale ou cantonale pour la récupération et le traitement de ces déchets ;
 - ajuster l'offre communale en matière de collecte des déchets « usuels » (recyclables et non recyclables).

Lors de la séance de la commission Durabilité et bâtiments du 7 juin 2021, le chef du secteur déchets à l'Office cantonal de l'environnement de l'État de Genève, a effectué une présentation de la gestion des déchets à Genève et à Vandoeuvres. Cette présentation figure sur CMNet.

Après avoir exposé les différents niveaux de compétence en matière de gestion des déchets, ainsi que les textes de loi y relatifs, l'intervenant a dépeint le contexte de la construction de la nouvelle usine d'incinération des Cheneviers IV, prévue pour 2025, dont la capacité de traitement est réduite de 27 %. Selon le nouveau plan de gestion des déchets 2020-2025, les objectifs sont de diminuer de 20 % les déchets incinérables d'ici 2025, d'atteindre un taux de recyclage de 60 %, tout en poursuivant la collecte systématique des déchets de cuisine. Pour ce faire, il s'agit de réduire la production de déchets à la source (lobbying avec la grande distribution), de recycler les déchets qui peuvent l'être et d'incinérer localement les déchets non recyclables (fin du "tourisme" pour le traitement des déchets et impact CO2 du transport).

Outre des explications sur des ajustements en matière de collecte des déchets des entreprises et sur l'importance accrue des déchets organiques, il a été exposé qu'à Genève, en 2019, 92 % des déchets étaient constitués de déchets de chantier. Soustraction faite des déchets industriels, la part des ménages représente environ 0,06 %, dont la moitié sont des déchets incinérables.

Après étude de la poubelle genevoise moyenne, il apparaît que celle-ci contient 33 % de déchets de cuisine, 5 % de verre, 3 % de déchets de jardin, 2 % de fer blanc et d'aluminium, 1 % de PET et 12 % d'autres plastiques. Ainsi, la marge de progression est grande.

En ce qui concerne Vandœuvres, en 2018, la commune se trouvait en 4^e position sur les 45 communes genevoises en matière de quantité de déchets incinérables produits par habitant, derrière Jussy, Céligny et Hermance. Elle devançait Presinge, Corsier et Gy, ce qui démontre une problématique généralisée en Arve et Lac.

Bien que, depuis 2016, la quantité de déchets incinérables diminue d'année en année dans notre commune, elle demeure encore très supérieure (251 kg/hab/an en 2019) à l'objectif fixé pour 2025 (160 kg/hab/an).

D'autre part, il apparaît que hormis les déchets organiques (de cuisine et de jardin), ainsi que l'aluminium et le fer blanc, toutes les autres fractions de déchets (papier, verre, PET et textiles) sont moins recyclées à Vandœuvres que dans la moyenne du canton.

Selon le chef de service du GESDEC, toute nouvelle filière de tri doit être étudiée en tenant compte de son impact énergétique global, ainsi qu'en examinant sa traçabilité, toutefois des possibilités existent en matière de collecte des bouteilles de lait (PE), voire de Tetra Pak et le Sammelsack, populaire en Suisse allemande pour la collecte des plastiques non-PET, pourrait être une alternative.

La commission remercie l'Exécutif pour la tenue de cette présentation.

Avant la production d'un rapport sur les filières alternatives pour le recyclage des matériaux non encore collectés à Vandœuvres, ainsi que la proposition de solutions y relatives, le cas échéant en synergie régionale ou cantonale, la commission attend que l'Exécutif procède à une analyse détaillée des déchets incinérables produits par les ménages vandœuvriens, ce qui permettra éventuellement d'ajuster l'offre communale en matière de collecte des déchets "usuels" (recyclables et non recyclables), en tenant compte de la présentation du représentant du GESDEC.

La commission Durabilité et bâtiments a donc formulé un préavis favorable à cette motion ci-amendée, à l'unanimité des commissaires présents. »

Le Président ouvre la discussion.

Mme LÉVÈQUE relève que le représentant du GESDEC a donné des pistes, en l'occurrence sur le retrait des déchets en verre. La commission avait évoqué l'éventualité d'installer quelques containers à verre dans des endroits stratégiques, ce qui pourrait aussi faciliter le tri car, selon le GESDEC, ramener ces déchets à proximité de chez soi est plus simple. Ou alors avoir, comme pour le papier, chacun son

collecteur. Pourquoi donc faire une étude alors que le représentant du GESDEC, qui est un expert, a donné des solutions ?

M. BRUNSCHWIG souhaiterait apporter une précision sur le rapport et les propos du représentant du GESDEC, à savoir qu'il a compris pour sa part que la solution ne serait pas forcément de rapprocher le verre des habitations, mais de rapprocher la collecte des déchets recyclables (verre, PET, papier) des habitations, afin de supprimer l'incitation négative (points de collecte trop éloignés). La pertinence d'un rapport et d'une étude en amont, c'est de savoir où sont les potentiels d'amélioration les plus importants. Il serait plus pertinent de voir d'abord où est le problème avant de s'y attaquer, ce qui permettra d'économiser des coûts et rendra l'action entreprise plus efficace.

M. ANDERSEN souligne que Vandoeuvres n'est pas que mauvaise car, en termes de déchets organiques, la commune est n° 1 du canton. Cette motion va dans le bon sens, car M. Raeis a donné des pistes utopiques (levées spécifiques de déchets lourds auprès des habitants, soit typiquement le verre et le papier, et d'enlever les incinérables pour les mettre dans des points de collecte à d'autres endroits, nécessitant ainsi que les habitants se déplacent). Il est important de savoir ce qu'il y a dans la poubelle d'un Vandoeuvrien avant de faire un test en instaurant une levée pour le verre. Quant au papier, et même si cela se fait déjà, peut-être énormément de papier sera-t-il retrouvé dans les poubelles vandoeuvriennes, ce qui nécessiterait l'envoi d'un nouveau tous-ménages informatif sur les levées de papier. Il lui semble donc nécessaire de creuser ces aspects en faisant une étude desdites poubelles.

Mme HUYGHUES-DESPONTEES rappelle que la commune offre aux habitants de magnifiques sacs pour transporter leurs bouteilles.

Il n'y en a plus, indique Mme PICTET.

Ce qui est bien dommage, car on peut y mettre au moins 15 bouteilles en verre et autant en PET. Peut-être faudrait-il en recommander, puisqu'il est ainsi extrêmement pratique et facile d'amener son verre avec ces sacs à la déchetterie, conclut Mme HUYGHUES-DESPONTEES.

M. STALDER remercie les élus de l'intérêt qu'ils portent à cette motion. Il a trouvé les propos de M. Raeis très intéressants. L'analyse des poubelles a déjà été faite dans d'autres communes. Il pense lui aussi que cela pourrait être une bonne solution de cibler les déchets auxquels il faudrait s'attaquer. Analyser et identifier les problèmes afin de, par la suite, essayer de mieux gérer le taux de récupération des déchets lui semble pertinent. Il reprendra contact avec le GESDEC afin de définir cette étude.

Le Président propose au Conseil municipal de voter d'abord les amendements.

Par 13 oui et 2 abstentions, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte les amendements proposés sur la délibération DM 03-2021.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président soumet au vote la motion M 03-2021 ainsi amendée.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la motion M 03-2021.

10. DM 05-2021 – Délibération relative à la demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature comptable 36 – Charges de biens et services, autres charges d'exploitation de 75'000 F relative au financement des places de crèches

Mme le Maire rappelle que tous les élus ont reçu l'exposé des motifs accompagnant ce projet de délibération, qui est très complet. Celle-ci est en lien avec la convention signée avec le GIPEC, qui n'était ni anticipée ni anticipable. La commune n'a donc pas de budget pour les 4 mois restant sur l'année 2021, raison pour laquelle l'Exécutif sollicite ce crédit complémentaire. Il s'avère aussi que Cologny a accueilli à titre exceptionnel un enfant dans sa nouvelle crèche des Jardins de la Gradelle, ce qui n'était pas non plus prévu au budget 2021 (coût CHF 7'500.-). S'y ajoute un complément anticipé sur le budget pour les enfants qui pourraient être accueillis en septembre à La Louchette (actuellement 2,5 places, soit 3 enfants).

L'Exécutif invite le Conseil municipal à renvoyer cette délibération devant la CFG, à qui sera faite une présentation très précise des coûts des places de crèche pour la commune et les parents, ainsi que des obligations légales des communes, ce qui permettra de répondre aussi à toutes les questions des élus.

M. VAUCHER remercie l'Exécutif pour ces possibilités, qui paraissent minces mais qui comptent beaucoup. Il regrette que Vandœuvres soit la seule commune de la rive gauche et d'Arve et Lac à ne pas encore disposer de crèche, salue la démarche et indique qu'il en attend plus.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président fait voter l'entrée en matière DM 05-2021.

DM 05-2021 - DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR LA FONCTION COMPTABLE 54 – FAMILLE ET JEUNESSE ET LA NATURE COMPTABLE 36 – CHARGES DE TRANSFERT DE 75'000 F

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

vu l'article 51 – règlement d'application de la LAC du 26 avril 2017,

vu l'exposé des motifs du Maire,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	voix favorables	voix défavorables	abstentions
-----	-----------------	-------------------	-------------

De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2021 de 75'000 F pour la fonction comptable 54 – Famille et jeunesse – et la nature comptable 36 – Charges de transfert.

Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Eric PROVINI
Président

Michael ANDERSEN
Secrétaire

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal vote l'entrée en matière sur la délibération DM 05-2021.

Le Président propose de voter le renvoi de la délibération DM 05-2021 devant la CFG.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 05-2021 devant la CFG.

11. DM 06-2021 – Délibération relative à l'approbation des comptes 2020 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres

M. TURRETTINI rappelle que comme annoncé tout à l'heure, et sachant que les élus ont tous lu l'exposé des motifs, les comptes du Groupement font apparaître un excédent de CHF 63'326.- (arrondi). L'organe de révision a attesté la conformité des comptes au cadre légal et le Groupement intercommunal propose de restituer la somme de CHF 50'000.- sur cet excédent aux deux communes.

M. TURRETTINI se tient volontiers à la disposition des élus pour répondre à leurs éventuelles questions.

L'Exécutif conseille au Conseil municipal d'approuver ces comptes.

En l'absence de toute question ou remarque, le Président donne lecture de la délibération DM 06-2021.

DM 06-2021 - APPROBATION DES COMPTES 2020 DU GROUPEMENT DES SAPEURS-POMPIERS CHOULEX-VANDOEUVRES

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres,

vu le rapport détaillé de l'organe de révision de GAS Global Audit Services SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 4 juin 2021,

vu l'approbation des comptes 2020 par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres, du 8 juin 2021,

vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

vu l'exposé des motifs du Maire,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	voix favorables	voix défavorables	abstentions
-----	-----------------	-------------------	-------------

D'approuver les comptes 2020 du Groupement des Sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres présentant un total des charges à hauteur de 158'674 F et un total des recettes de 222'000 F, faisant ainsi apparaître un excédent de recettes de 63'326 F.

Eric PROVINI
Président

Michael ANDERSEN
Secrétaire

Le Président propose de voter l'entrée en matière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 06-2021.

Le Président propose un vote sur le siège.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 06-2021.

12. Propositions individuelles et questions

Mme RICCIO donne lecture d'une proposition de motion présentée par M. VAUCHER et elle-même :

« Atelier d'entretien et remplacement des haies

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres considérant :

- que les haies bocagères sont un des principaux éléments du patrimoine naturel et paysager de la commune de Vandoeuvres, dont font partie les chemins historiques et les limites de propriétés, tant en zone 5 que dans l'espace rural ;
 - que les haies jouent un rôle écologique primordial pour la nature, l'agriculture et le paysage lorsqu'elles sont bien situées et bien entretenues, permettant d'une part la circulation, l'hébergement, la reproduction et l'alimentation de la faune et d'autre part, la préservation des sols et une protection contre les effets délétères du vent ;
 - que l'utilisation dans les haies de plantes indigènes et adaptées à la région est primordiale pour préserver la biodiversité locale ;
 - que certaines haies de la commune, constituées des plantes exotiques, pauvres en espèces ou de structure uniforme, n'ont que peu d'intérêt écologique ;
 - que mal entretenues, les haies se détériorent, perdant leur structure et leur richesse biologique, impactant ainsi la faune locale ;
- invite l'Exécutif à :
- organiser un cours/atelier pour informer et conseiller :
 - sur l'entretien adéquat des haies permettant leur pérennité et la préservation de la biodiversité ;
 - sur les meilleures stratégies de remplacement des haies endommagées ou exotiques par des essences indigènes pour favoriser la biodiversité locale, ainsi que le respect des directives du Plan directeur communal ;
 - Subventionner des conseils d'entretien et d'aménagements des haies par un spécialiste et octroyer une subvention pour le remplacement des haies d'essences exotiques par des espèces autochtones (remboursement de l'achat des plants, avec plafond).

Exposé de motifs :

Les haies bocagères, et les nombreux alignements de chênes centenaires constituent des éléments majeurs du patrimoine naturel et paysager de la commune de Vandoeuvres. Ces chemins bordés d'arbres et de haies, caractéristiques du paysage de la campagne genevoise, constituent les chemins historiques et les limites de propriétés présentes tant dans la zone 5, que dans l'espace rural.

En sus de leur valeur historique et du caractère conféré à nos chemins, les haies jouent un rôle important dans l'écologie de notre commune. Lorsqu'elles sont situées au bon endroit et bien entretenues, elles assurent des rôles primordiaux pour la nature, l'agriculture et le paysage. Elles relient les milieux naturels entre eux, en permettant la circulation de la faune. De nombreux animaux et insectes (notamment auxiliaires et pollinisateurs) y trouvent une source de nourriture permanente et un lieu de reproduction et d'hivernage. Grâce à leur enracinement, les haies consolident le sol et diminuent les risques d'érosion superficielle. Lorsqu'elles atteignent une hauteur suffisante, les haies protègent les cultures des effets délétères du vent, comme l'évaporation du sol et l'action mécanique.

Même si le choix des espèces est tributaire des caractéristiques de la parcelle, telles que l'humidité du sol et l'exposition, l'utilisation de plantes indigènes et adaptées à la région est primordiale pour favoriser la biodiversité locale. Or, dans notre commune, nombreuses sont les haies constituées de plantes non indigènes, pauvres en espèces ou de structure uniforme qui ne sont utiles que pour peu d'espèces animales. Bien que les plantes exotiques offrent des avantages (feuilles persistantes, discrétion, prix abordable, croissance rapide), elles offrent très peu de nourriture aux oiseaux et à la petite faune.

Un entretien adapté à chaque haie s'impose, en dehors de la période de nidification des oiseaux, pour conserver son gabarit, sa structure et la composition des espèces. L'entretien incorrect des haies peut occasionner une diminution considérable de la diversité des espèces, un assèchement en son centre et des perturbations faunistiques.

Pour ces raisons, un atelier d'entretien et de remplacement des haies de la commune servirait à promouvoir le patrimoine naturel et la biodiversité de notre commune. Des conseils personnalisés d'entretien et d'aménagement des haies par un spécialiste, ainsi que l'octroi d'une subvention pour le remplacement des haies d'essences exotiques par des espèces autochtones (remboursement de l'achat des plants, avec plafond), en accord avec le Plan directeur communal de Vandœuvres, permettront d'inciter à leur remplacement progressif. »

Mme RICCIO ajoute que juste avant de déposer cette motion, elle a trouvé un petit hérisson au milieu de la route, qui était visiblement malade. Il n'y avait que des thuyas autour de lui, et aucun trou pour qu'il y trouve refuge. Elle souhaiterait donc, avec M. VAUCHER, conseiller aux élus d'accepter l'entrée en matière pour au moins discuter et trouver des solutions afin d'entretenir le patrimoine naturel et la biodiversité de la commune.

Le Président ouvre la discussion.

Selon Mme HUYGHUES-DESPONTEES, les motions c'est très bien, mais il faudrait que les Conseillers municipaux soient plus attentifs à ce qui se passe près de chez eux pour la préservation des haies, et notamment des chênes. Elle souhaite qu'on laisse aux habitants leur choix botanique et le discernement que chacun a pour choisir ce qu'il veut. Pour finir, elle remercie les grands botanistes qui nous ont précédés pour les merveilles qui ont été plantées et qui ne sont pas indigènes, notamment le tulipier de Virginie du parc de la mairie, les séquoias, les cèdres du Liban et les pins d'Alep qui sont recensés comme des arbres remarquables sur le canton de Genève.

M. PEYER demande si le Conseil municipal pourrait accepter d'entrer en matière avec des réserves sur une partie de la motion ou celle-ci doit-elle être acceptée dans son intégralité ?

M. MOREL indique que le Conseil municipal peut entrer en matière sur le texte et ensuite l'amender, puis voter le texte tel qu'amendé.

M. PEYER est un peu dérangé par cette question de subventionnement. Alors que sur le fond, il est favorable à la proposition de prodiguer des conseils sur l'entretien des haies.

Revenant sur la remarque de Mme HUYGHUES-DESPONTES, Mme RICCIO souligne que cette motion n'enlève pas le choix aux habitants. Il n'est pas question d'obliger, mais de suggérer de planter des espèces autochtones, et d'inciter avec une subvention. De plus, la motion ne concerne pas les arbres exotiques de la commune, mais les haies.

Vu la densification en cours dans la commune, M. VAUCHER pense qu'il est primordial de préserver le patrimoine naturel de Vandoeuvres, qui résulte de pratiques historiques du paysage communal et qui donne cette valeur particulière au patrimoine local. Des conseils, c'est très bénéfique, mais la motion propose un subventionnement plafonné à l'instar d'énormément de municipalités, tel que pratiqué dans le passé par ProNatura, Pic Vert. Cette motion rejoint par ailleurs des démarches comme l'installation de ruches, les préoccupations sur les chênes, aussi ne comprend-il pas tout à fait le reproche fait à des Conseillers municipaux. Se préoccuper des haies n'empêche pas de se préoccuper des chênes, mais il faut à nouveau faire la part des choses : à chacun son cahier des charges et ses prérogatives respectives. Il ne peut qu'inviter le Conseil municipal à entrer en matière sur cette motion, l'amender cas échéant, et la renvoyer en commission CDB ou la confier directement à l'Exécutif, si nécessaire pour amendement lors d'une séance.

Mme PICTET relève que les haies de thuyas sont anciennes. Ces espèces étaient couramment plantées, autrefois. Les nouvelles haies sont indigènes et souvent très mélangées.

M. ANDERSEN ajoute, aux propos de Mme HUYGHUES-DESPONTES, qu'il y a déjà des informations notamment sur l'entretien des haies, dans la commune. Et *La Coquille* pourrait aussi diffuser une information, ce qui ne nécessite pas forcément une motion. Il est pour sa part totalement opposé à cette question de subventionnement et ne votera pas l'entrée en matière sur cette motion.

Cette motion rappelle à M. STALDER les dernières initiatives fédérales. Si elle part d'un bon principe, la commune suit déjà de nombreux programmes, comme le réseau agroenvironnemental (qui s'occupe déjà, dans les zones agricoles, de la préservation et de la plantation de haies). Il ne pense pas que c'est dans les haies que l'on créera de la biodiversité, d'autant qu'il n'est pas possible d'intervenir chez les privés en leur demandant de créer des haies indigènes. Il relève qu'il y a de très bonnes idées dans cette motion, qu'il aurait déjà été possible d'évoquer en commission. La commune proposant des cours pour la taille des arbres, la question des haies aurait pu simplement y être incluse.

M. VAUCHER rappelle que le Conseil municipal ayant mis en place un certain formalisme, ce qu'il a toujours salué, il n'est pas possible d'en discuter en commission sans passer par une motion.

Mme RICCIO répète qu'il ne s'agit pas d'intervenir chez les habitants ni de les obliger. L'idée est de donner des idées et d'aider les gens à aller dans une direction qui semblerait plus idéale pour l'entretien des plantes et le maintien de la biodiversité locale. La charte des jardins, le cours sur la taille des arbres fruitiers existent bien. Peut-être serait-il possible d'organiser un autre cours afin de promouvoir de meilleures pratiques. La proposition de subvention plafonnée pourrait tout à fait faire l'objet d'une proposition d'amendement et la motion être discutée en commission, car c'est cela qui est important.

Mme le Maire précise que les nouvelles haies sont de plus en plus indigènes car le PDCOM encourage vivement, pour toute nouvelle construction, la création de haies variées et de préférence indigènes, la monoculture étant assez néfaste pour la biodiversité.

Mme PICTET relève que *La Coquille* pourrait être un très bon support pour aider au remplacement de ces haies de thuyas âgées d'une trentaine d'années.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de motion.

Par 6 oui, 8 non et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion.

M. GORI revient sur les propos de Mme le Maire concernant la compensation sur les chênes abîmés. Il n'a pas rejoint le Conseil municipal il y a 5 ans pour entendre cela. Ces chênes sont là depuis 100 ans, rien ne pourra les compenser. Beaucoup pensent que la densification, c'est bien, mais cela suffit. Le chemin de la Cocuaz, cela suffit. Les autorités ont fait beaucoup, ce dont il les remercie. Cependant, si l'on en arrive même à abîmer les arbres, c'est qu'il y a un gros problème. Il souhaite donc que cela soit constaté aujourd'hui : la densification au chemin de la Cocuaz, cela suffit.

Mme le Maire ne peut qu'approuver cette intervention. Ses propos étaient maladroits et faibles. Elle est tout à fait d'accord : rien ne pourra compenser ces arbres, ce que tout le monde regrette sincèrement. Les autorités se battent, en particulier pour le chemin de la Cocuaz, pour éviter cette densification, même si ce n'est pas très facile.

M. VAUCHER souhaiterait poser une question ouverte à l'Exécutif en relayant une préoccupation d'un habitant et de lui-même, à savoir l'impact des hélicoptères privés qui se posent dans les résidences de certains habitants, avec des impacts graves sur l'ensemble de l'écosystème local et la quiétude des riverains. Il lui semble que ces questions sont du ressort de l'OFAC. Mais est-ce que l'Exécutif entend faire quelque chose à ce niveau, comme alerter les autorités compétentes ?

Mme le Maire indique que l'habitant en question a sollicité directement la commune. Il lui a été répondu par la voix du Secrétaire général. Les personnes qui disposent d'un héliport dans leur jardin ont l'autorisation. Il y a eu récemment un ballet d'hélicoptères, qui était un exercice de la police et qui s'est malheureusement cumulé avec l'atterrissement d'un habitant. Cela a donc fait beaucoup en un week-end, mais reste relativement exceptionnel. L'Exécutif n'a aucune compétence sur ces questions, une réponse que le Maire précédent avait déjà reçue.

M. GENOUD confirme que l'Exécutif précédent s'était déjà préoccupé de ce sujet. Des rencontres ont eu lieu avec la police et l'aviation civile, car un nombre relativement important d'atterrissements avait été constaté à certaines périodes. Des clarifications ont pu être données, suite à un courrier de Mme le Maire de l'époque, confirmant que l'ensemble est placé sous la surveillance de l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC), qu'un certain nombre de vols sont tolérés (tous soumis à autorisation donnée par la police genevoise), qu'il y a des règles de sécurité (distance minimum au bâtiment). Formellement, les demandes de vol (atterrissement et décollage) sont transmises pour information à la commune via l'APM. La commune n'a en revanche aucune compétence et ne peut que relayer, cas échéant, les préoccupations, ce qui avait déjà été fait par le précédent Exécutif.

M. VAUCHER précise qu'il y a deux emplacements identifiés, l'un au nord et l'autre au sud de la commune. Des contrôles sont-ils faits par l'OFAC ou la police au niveau des autorisations ?

M. GENOUD indique que la police doit tenir compte des contraintes fixées par l'OFAC. Il n'a pas trouvé de chiffre fixé par les dispositions. On peut considérer comme tolérables sans autorisation

exceptionnelle jusqu'à 10 vols par année. À partir de 10, l'OFAC pourrait imaginer que cela devienne une ligne et que, dès lors, d'autres autorisations soient nécessaires. À sa connaissance, il n'y a pas eu plus de 10 vols par année d'un même point de départ et d'arrivée dans les dossiers de la commune.

M. TURRETTINI précise que les règles de vol sont relativement tolérantes, à savoir qu'un avion ou un hélicoptère peut, sur des zones considérées comme non densifiées, voler à 150 m du sol et, sur les zones habitées, à 300 m du sol. Les autorités ne peuvent malheureusement pas y faire grand-chose, même si l'on peut effectivement subir des nuisances sonores à 150 m du sol. L'Exécutif y sera attentif et vérifiera si nécessaire auprès de l'OFAC.

13. Divers

Mme LÉVÈQUE prie la commission de l'excuser pour lundi prochain, car elle ne pourra pas être présente à la séance et n'a pas trouvé de remplaçant.

M. BRUNSCHWIG avait à cœur d'annoncer sa démission du Conseil municipal, qu'il remettra la semaine prochaine au Bureau. La majorité de l'Entente sait déjà qu'une opportunité académique l'enverra aux USA pendant une année à partir de la mi-août. Il profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des élus pour leur accueil, de la place qu'ils lui ont accordée, du travail qu'ils ont réalisé ensemble, qu'il aurait parfois voulu plus intensif. Il les remercie également pour cet apprentissage qu'il a fait auprès d'eux.

M. BRUNSCHWIG remercie aussi l'Exécutif pour la communication que celui-ci a eu à cœur de lier avec le Conseil municipal, de son travail et de son engagement. Il remercie l'administration, qui permet de rendre efficace le travail des élus, la procès-verbaliste, qui prend note des débats, ainsi que les citoyennes et citoyens de Vandœuvres pour la confiance qu'ils lui ont accordée, en leur demandant pardon de se retirer si vite. Il est bien conscient de l'honneur et de la charge de cette tâche qu'ils lui ont confiée ; il ne faut pas voir dans son départ la volatilité que certain-e-s attribuent à la jeunesse, mais plutôt les contingences et les circonstances de la vie auxquelles toutes et tous sont soumis. Il réitère une dernière fois ses remerciements et souhaite bon courage et bon travail à son successeur.

Le Président indique que l'Entente regrettera M. BRUNSCHWIG au sein de son groupe, à qui il souhaite une belle année académique aux USA.

Mme HÜSLER ENZ, qui prend la parole au nom de l'Entente, remercie M. BRUNSCHWIG de son engagement. Il a montré un intérêt certain tant pour les sujets abordés, surtout et beaucoup qui lui tenaient à cœur, à savoir la biodiversité, la durabilité, que pour le fonctionnement de la chose publique. Mme HÜSLER ENZ pense que cette expérience lui a apporté quelque chose, ainsi qu'aux élus. Lorsque son avis était sollicité, M. BRUNSCHWIG donnait toujours une opinion motivée, réfléchie, et innovante parfois. C'est toujours un plaisir d'accueillir des jeunes et de se dire qu'ils s'intéressent à des choses aussi triviales que les poubelles, les éclairages, etc. On le sait d'emblée, les voyages forment la jeunesse, et les études aussi. M. BRUNSCHWIG les conjugue avec bonheur. On ne peut que lui souhaiter bon vent, belle mer. Et peut-être qu'aux USA, il retrouvera le goût à la viande... Les élus lui souhaitent surtout une expérience inoubliable et que cette année soit à la hauteur de ses attentes, avec le secret espoir que le jour où M. BRUNSCHWIG rentrera en Suisse, il aura encore envie de s'engager politiquement pour la commune, la région, le canton. Dans l'intervalle, qu'il profite de cette année. C'est avec un certain regret que ses pairs le voient partir, mais il est des opportunités qu'il est impossible de refuser.

M. BRUNSCHWIG est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. VAUCHER, qui s'associe aux remerciements de l'Entente, voit avec beaucoup de regrets partir M. BRUNSWIG, aux côtés de qui il a eu beaucoup de plaisir à siéger en commission. M. BRUNSWIG a beaucoup apporté en tant que Vice-président ; son esprit de synthèse et ses compétences seront regrettés. M. VAUCHER espère revoir un jour M. BRUNSWIG au sein de ce Conseil municipal.

M. VAUCHER demande à l'administration de signaler aux SIG que la route de Collex ne se trouve pas à Vandœuvres, dont le tous-ménages est vraiment regrettable en termes d'impacts écologiques, car celui-ci, adressé aux riverains de la route de Collex, est arrivé chez lui.

M. VAUCHER trouve très bien l'initiative de sensibiliser les gens par le biais d'un tous-ménages à ne déposer que le PET dans les points de collecte.

M. VAUCHER salue et remercie l'Exécutif pour la consultation lancée par le biais des deux enquêtes publiques à la population. Il a trouvé la démarche, ainsi que le retour fait en commission, excellents. Il trouve également très bien l'offre de réduction sur les TPG, et l'opération « visite de villas » en collaboration avec les SIG.

Mme LÉVÈQUE précise qu'il y a effectivement eu une erreur de distribution, étant donné qu'il y a aussi des travaux à Collex. Les riverains du chemin de la Cocuaz ont reçu une deuxième lettre pour des travaux sur ledit chemin, principalement dus à des petits problèmes de fuite. Les SIG rétabliront le tracé des tuyaux. Quelques riverains ont donc été mal informés, puis bien informés.

Le Président annonce que c'était la dernière séance de Mme MAIA, procès-verbaliste attitrée du Conseil municipal, qu'il remercie pour ses procès-verbaux de commission ou du Conseil municipal. Il lui souhaite, en son nom et au nom des élus, tout le meilleur pour la suite. M. GENOUD lui remet un présent au nom de la Mairie sous les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

Puis le Président remercie M. ANDERSEN pour son année de présidence du Bureau, à qui M. GENOUD remet un présent sous les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 20h30.



Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN



Le Président du Conseil municipal

Éric PROVINI